



RUCOLAN WG70 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH
102000035855

1/12
Date de révision: 14.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial RUCOLAN WG70 4X5KG BOX CH
Code du produit (UVP) 85789929

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fabricant de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer (Schweiz) AG
Vertrieb Crop Science
Peter-Merian-Str. 84
4052 Basel
Suisse

Téléphone +41(0)31 869 16 66

Téléfax +41(0)31 869 23 39

Service responsable E-mail : infobayer-ch@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Nr. de téléphone d'appel d'urgence Suisse 145 (Tox Info Suisse; no. tél. 145; www.toxi.ch)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Toxicité aiguë: Catégorie 4
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon la législation nationale de la Suisse

Toxicité aiguë: Catégorie 4
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1



RUCOLAN WG70 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH
102000035855

2/12
Date de révision: 14.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

dithianon: Non applicable

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique



RUCOLAN WG70 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH
102000035855

3/12
Date de révision: 14.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

Granulés à disperser dans l'eau (WG)
Dithianon 70 %

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphtho(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile	3347-22-6 222-098-6	Aquatic Chronic 1, H410 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H302	70

Information supplémentaire

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Inhalation	En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter de façon symptomatique. Un lavage gastrique peut être envisagé en cas d'ingestion grave au cours de la première heure. Envisager l'administration répétée de charbon médicinal et l'administration d'un laxatif salin.



RUCOLAN WG70 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH
102000035855

4/12
Date de révision: 14.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :, Oxyde de carbone (CO), Oxydes de soufre, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Assurer une ventilation adéquate.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les



RUCOLAN WG70 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH
102000035855

5/12
Date de révision: 14.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle officielle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 10) de type EN149FFP2 ou EN140P2 ou équivalent.
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.
Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Taux de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).



RUCOLAN WG70 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH
102000035855

6/12
Date de révision: 14.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 5. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.
--	--

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	granuleux
Couleur	brun foncé
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Point d'éclair	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Le produit n'est pas spontanément inflammable à l'air.
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Donnée non disponible
pH	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	dithianon: Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible



RUCOLAN WG70 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH
102000035855

7/12
Date de révision: 14.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

Densité	Donnée non disponible
Densité relative	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Evaluation nano particules	Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

9.2 Autres informations

Explosivité	Non explosif
Propriétés comburantes	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Autres propriétés physico-chimiques	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
10.4 Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
10.5 Matières incompatibles	Des bases fortes, Acides forts
10.6 Produits de décomposition dangereux	Oxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone (CO ₂)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat) 678 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat) 2,1 mg/l Durée d'exposition: 4 h Non pertinent, la formation de poussière étant faible.
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation	Pas d'irritation de la peau (Lapin)



RUCOLAN WG70 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH
102000035855

8/12
Date de révision: 14.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'irritation des yeux (Lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

dithianon : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

dithianon : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la mutagénèse

dithianon : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la cancérogénicité

dithianon : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

dithianon : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour le développement

dithianon : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons Donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques Donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité dithianon:



RUCOLAN WG70 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH
102000035855

9/12
Date de révision: 14.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

	Donnée non disponible
Koc	dithianon: Donnée non disponible
12.3 Potentiel de bioaccumulation	
Bioaccumulation	dithianon: Donnée non disponible
12.4 Mobilité dans le sol	
Mobilité dans le sol	dithianon: Donnée non disponible
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Évaluation PBT et vPvB	dithianon: Non applicable
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	
Evaluation	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
12.7 Autres effets néfastes	
Information écologique supplémentaire	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	Ordonnance du UVEK sur les listes de traitement des déchets Le produit doit être éliminé comme un déchet dangereux.
Emballages contaminés	Récipients à rincer 3 fois. Ne pas utiliser les emballages pour d'autres produits. Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.
Code d'élimination des déchets	02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (DITHIANON MIXTURE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III



RUCOLAN WG70 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH
102000035855

10/12
Date de révision: 14.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

14.5 Marque dangereux pour l'environnement OUI
Code danger 90
Code tunnel -

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU **3077**
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DITHIANON MIXTURE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Polluant marin OUI

IATA

14.1 Numéro ONU **3077**
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DITHIANON MIXTURE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement OUI

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Classe de pollution des eaux WGK 2 Mise en danger significative de l'eau
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Classe de pollution des eaux A Classe A (Suisse)
GSchV; SR 814.201

COV (composés organiques volatils) **Composés organiques volatils**

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV)



RUCOLAN WG70 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH
102000035855

11/12

Date de révision: 14.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

VOC In %

0,00 %

Remarques

pas de taxes des COV

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) Soumis à la "Ordonnance sur les accidents majeurs".
Seuil de quantité selon l'ordonnance sur les accidents majeurs (StFV SR 814.012)

Autres réglementations

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11), ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81), ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610), ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1), ordonnance sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires OPPh, RS 916.161), ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs OLT 5, RS 822.115)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Note :

Cette fiche de données a été élaborée selon la fiche de sécurité transmise par le fabricant du produit.
Leu + Gygax AG

Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CEx Concentration d'Effet pour X%
Clx Concentration d'Inhibition pour X%
CLx Concentration Létale pour X%
Conc. Concentration
DLx Dose Létale pour X%
EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA Estimation de la toxicité aiguë



RUCOLAN WG70 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH
102000035855

12/12
Date de révision: 14.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NE/EN	Norme européenne
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UE	Union Européenne
UN	Nations Unies

Indications relatives à l'utilisation de cette fiche de données de sécurité

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 2020/878. Vérifiée et révisée à des fins éditoriales en raison d'ajustements conformément à l'actuelle annexe II du règlement REACH.

Rubrique(s) modifiée(s) : Rubrique 2 : Identification des dangers. Rubrique 4 : Premiers secours. Rubrique 5 : Mesures de lutte contre l'incendie. Rubrique 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle. Rubrique 7 : Manipulation et stockage. Rubrique 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle. Rubrique 13 : Considérations relatives à l'élimination. Rubrique 15 : Informations relatives à la réglementation.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.